



26 b

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

LE 31 AOUT 1968

REFUGIES TCHECOSLOVAQUES

M. Mitchell Sharp, Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, a fait la déclaration suivante le 31 août 1968:

"Il semble de plus en plus probable que des groupes nombreux de Tchécoslovaques chercheront refuge sous peu dans les pays de l'Ouest. Ils comprendront peut-être nombre des intellectuels qui ont joué un rôle de premier plan dans le programme de réforme de leur pays. Il y aurait aussi, dit-on, plus de 100.000 voyageurs tchécoslovaques en Yougoslavie, en Autriche et ailleurs.

Jusqu'ici, le nombre de Tchécoslovaques qui ont demandé d'être admis au Canada a été relativement petit. Par mesure d'urgence, nous avons autorisé notre ambassade à Prague à accélérer l'étude des demandes d'admission des Tchécoslovaques qui peuvent quitter leur pays. La plupart des requérants ont des parents ou des amis au Canada. Nous avons aussi envoyé d'urgence un agent supérieur de l'immigration de Genève à Belgrade pour y répondre aux demandes de Tchécoslovaques qui se trouvaient hors de leur pays au moment de l'invasion. Nous avons déjà pourvu aux besoins immédiats de personnel supplémentaire pour les missions canadiennes, là où le nombre de demandes en exige. Cette mesure a été prise conformément à ma déclaration du 21 août, savoir que le Canada est prêt à accueillir les réfugiés tchécoslovaques qui veulent et qui peuvent venir au Canada.

Cependant, nous devons comprendre que nombre des intéressés ne pourront peut-être pas venir. En effet, le Canada leur rendrait un mauvais service en prenant des initiatives qui pourraient entraîner des représailles et une répression plus intense. Notre préoccupation concernant le bien-être de ceux qui pourraient quitter leur pays ne doit pas nous faire oublier le sort de ceux qui doivent y demeurer."